



Mémoire du Centre des auteurs dramatiques

Dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec

Nicole Doucet, directrice générale du CEAD

En collaboration avec Claudine Jacques, Conseillère au développement de projets et partenariats

Août 2016

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Les arts sont au centre de notre humanité. Comme le souligne avec justesse Lise Vaillancourt, Présidente du CEAD : « La culture est affaire de mémoire et d'histoire, de fictions et de questionnements mais aussi de réflexions que nous avons la responsabilité d'exprimer dans le concert des nations. Il faut donc doter tout individu qui veut s'exprimer des outils, ressources et endroits pour le faire ».

L'élaboration d'une politique culturelle est un moment charnière, qui vient définir les orientations, priorités, objectifs et initiatives à poursuivre au cours des prochaines décennies. La nouvelle politique culturelle que le Gouvernement du Québec mettra de l'avant s'inscrira dans la continuité de celle de 1992, en tenant compte des profonds bouleversements qu'a connus la société québécoise depuis 25 ans. L'arrivée d'internet et de l'ère numérique, les nouvelles habitudes de fréquentation culturelle, le rapport de la nouvelle génération avec la culture québécoise ainsi que la mondialisation des marchés ont profondément changé les habitudes culturelles, la façon d'appréhender les œuvres artistiques et la mise en marché de la culture. Force est de constater que si certains objectifs de la politique culturelle de 1992 ont été atteints, d'autres restent encore à réaliser.

Le goût de fréquenter les arts et la culture s'acquiert tôt : il est donc primordial que le gouvernement soutienne et encourage les initiatives valorisant l'accessibilité, la transmission, la diversité et l'éducation de la culture. Une action gouvernementale souple, modulable et qui tienne compte des particularités et des nuances de chaque partenaire (culturel, économique, gouvernemental et social) procurera aux projets une plus large portée.

Il est crucial de renforcer la transversalité de la culture dans les politiques publiques du Québec et au sein de l'appareil gouvernemental. L'implication de plusieurs ministères est essentielle : MCCQ, Ministère de l'éducation, Ministère du tourisme, Ministère des finances, Ministère de la diversité et de l'inclusion, MRI et Ministère de la Francophonie, notamment. L'intervention gouvernementale a intérêt à être globale et cohérente. En région, le milieu du spectacle montre un potentiel de diffusion intéressant. Afin de faire rayonner l'art en région, une répartition équitable des services culturels sur l'ensemble du territoire assurera le bien-être de la population locale et le développement économique. La mise en place de programmes et de dispositifs trans-sectoriels encouragera des actions de développement durable en culture et des synergies entre acteurs des divers milieux impliqués.

L'arrivée du numérique a profondément bouleversé les conditions de production et de diffusion de la culture et entraîné l'émergence de nouvelles disciplines artistiques et la porosité entre les différentes formes d'arts de la scène. Les marchés sont maintenant mondiaux, entraînant ainsi des conséquences majeures au plan des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle. Le rapport de force s'est modifié et les artistes sont de moins en moins protégés par la législation, les quotas et les contrôles douaniers. Un autre enjeu de taille demeure la diversité culturelle. Il importe d'intégrer les nouveaux arrivants à tous les niveaux de la chaîne culturelle, et une attention particulière doit être portée aux cultures des Premières Nations et des Inuits. Nous énonçons une série de recommandations qui, à notre avis, devraient être considérées dans l'élaboration de la nouvelle politique culturelle.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Présentation du CEAD	3
1.	Le Centre des auteurs dramatiques, un modèle unique au monde	3
2.	Objectifs 2016-2020 du CEAD	3
II.	Revendications / recommandations liées aux grands principes et grands thèmes énoncés dans le cahier de consultation	4
1.	La culture dans une perspective de développement durable : l'importance de liens forts entre la culture et l'école.....	4
2.	Les besoins en formation professionnelle continue des auteurs dramatiques	5
3.	L'évolution des domaines de la culture et des communications et la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante	5
4.	Le rapport du citoyen à la culture : l'importance de la diffusion en région.....	6
5.	La langue française et la diversité ethnoculturelle	6
6.	Le développement culturel des Premières Nations et Inuits.....	8
7.	L'action internationale et les relations intergouvernementales	8
8.	Gouvernance et financement	9
III.	Recommandations du CEAD	10
IV.	Mot de la présidente.....	13

Le CEAD apporte un dialogue entre la Métropole et les régions, intègre les auteurs finissants des écoles à la pratique professionnelle et développe par la promotion et la traduction, la carrière des auteurs professionnels à l'étranger. Dans le cadre de la consultation publique du Ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le Renouveau de la politique culturelle du Québec, le CEAD dresse d'abord un court résumé de sa mission et de ses activités, ainsi que ses objectifs pour 2016-2020. Il formulera ensuite certaines recommandations pour le Ministère afin que les bonnes pratiques et les objectifs préconisés par le CEAD se réalisent.

I. PRÉSENTATION DU CEAD

1. Le Centre des auteurs dramatiques, un modèle unique au monde

Le Centre des auteurs dramatiques (CEAD) est une association d'auteurs dramatiques professionnels. Depuis sa fondation en 1965, le CEAD se voue au soutien, à la promotion et à la diffusion de l'écriture théâtrale québécoise et franco-canadienne. Son mandat est le suivant :

- Réunir des auteurs aux fins d'encourager et de promouvoir l'écriture dramatique;
- Étudier, soumettre à l'analyse et à la critique des textes dramatiques;
- Diffuser des textes dramatiques et plus spécialement présenter aux membres et au public des lectures et représentations théâtrales de ces textes.

Les auteurs membres y trouvent un espace de recherche, de réflexion et d'expérimentation de la dramaturgie qui s'écrit actuellement où ils peuvent, hors de tout contexte de production, mettre leur travail à l'épreuve grâce à diverses formes de soutien dramaturgique : rencontres avec un conseiller, ateliers de mise en voix, résidences d'écriture ou de traduction. La relève pour sa part y trouve de la formation continue; école d'été, parrainage, etc.

Le CEAD est la plaque tournante de la circulation de notre dramaturgie dans le monde; il encourage la diffusion des textes de ses membres dans d'autres langues, en partenariat avec divers programmes de traduction et de diffusion, notamment son séminaire international de traduction. Les résidences d'écriture et de traduction du CEAD stimulent la création et la traduction de textes ainsi que la coopération internationale. Il constitue également un important centre de ressources et d'information. Son Centre de documentation met à la disposition du public et des chercheurs près de 3 000 pièces de théâtre publiées ou inédites.

2. Objectifs 2016-2020 du CEAD

1. Poursuivre la réalisation de sa mission en soutenant ses membres, en diffusant et en mettant en valeur leur travail d'auteur et leurs œuvres dramatiques, ici et à l'étranger, en langue originale et en traduction;
2. Doter le CEAD des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de sa mission et à la concrétisation de sa vision;
3. Diversifier les sources de financement au cours des cinq prochaines années pour réaliser pleinement son mandat;
4. Faire reconnaître le rôle du CEAD à titre d'institution majeure et essentielle pour le développement des écritures dramatiques et la mise en valeur du répertoire;
5. Rassembler les conditions nécessaires à la relocalisation du CEAD

II. REVENDICATIONS / RECOMMANDATIONS LIÉES AUX GRANDS PRINCIPES ET GRANDS THÈMES ÉNONCÉS DANS LE CAHIER DE CONSULTATION¹

Nous souhaitons d'abord offrir une mise en garde concernant ce à quoi a abouti la politique de 1992 : l'industrie culturelle et le discours compétitif et marchand qui en ont découlé ont placé la culture à la remorque de l'économie plutôt que l'inverse. Les artistes se sont mutés en entrepreneurs, ce qui les a détournés quelque peu de leur mission première : créer. Ces recommandations se basent sur les idéaux d'une société équitable, laïque et émancipée, laquelle passera par l'accessibilité du répertoire à une vaste population.

1. La culture dans une perspective de développement durable : l'importance de liens forts entre la culture et l'école

L'école est un des lieux essentiels de formation des citoyens, de transmission de la culture en général et québécoise en particulier et de formation des publics. Diverses activités de médiation permettraient de consolider les liens entre le théâtre et l'école, surtout au niveau du secondaire. Un meilleur arrimage des actions entre le MCCQ et le Ministère de l'éducation apporterait un soutien concret et susciterait ainsi des échanges et des projets conjoints entre les milieux culturel et scolaire. La mise en place de programmes et de dispositifs trans-sectoriels permettrait d'encourager des actions de développement durable en culture et des synergies entre acteurs de différents milieux. La création d'une commission permanente composée de représentants des milieux culturel et scolaire contribuerait à l'organisation et la planification d'activités culturelles. De plus, actuellement les élèves n'ont accès à la dramaturgie qu'en secondaire IV. Il y aurait lieu de les initier aux auteurs dramatiques dès le secondaire II. Il est nécessaire de sensibiliser les enseignants et les élèves à l'histoire, aux œuvres incontournables du répertoire et à la façon de lire le théâtre. Au CEGEP, il y aurait lieu de bonifier les fonds alloués au RIASQ et au CEAD pour les programmes culturels. Nous suggérons ainsi:

- la création d'une commission permanente pour aider à la planification d'activités culturelles;
- l'enrichissement du niveau culturel et du contenu des programmes destinés à l'enseignement au secondaire;
- la valorisation de l'éducation artistique et culturelle au primaire et au secondaire;
- l'appropriation de la culture québécoise et l'augmentation de la place vouée à son apprentissage;
- une plus grande ouverture du milieu de l'éducation aux ressources culturelles;
- la valorisation de l'art dans les établissements d'enseignement;
- la sensibilisation des enseignants et des élèves à l'histoire du théâtre au Québec et aux grands noms du répertoire;
- le renforcement de la place du français dans les pratiques culturelles des jeunes

Enfin, l'écriture de théâtre est un levier pour renforcer la place du français dans les pratiques culturelles des jeunes, notamment dans les champs de l'éducation et de la médiation culturelle. Toutefois, les dispositifs existant ne sont pas adaptés aux organismes comme le CEAD. Les programmes tels que *La Culture à l'école*, par exemple, pourraient être ouverts aux opérateurs culturels afin de mettre en œuvre des ateliers ou résidence d'écriture et des animations à l'école en lien avec les artistes. Ceci permettrait :

- une fréquentation accrue des œuvres et une meilleure connaissance de leur histoire;
- des contacts plus fréquents avec les artistes afin de favoriser chez les étudiants la créativité et l'innovation;
- le développement chez les étudiants de l'intérêt pour la créativité et l'innovation

¹ Cahier de consultation publique. Renouveau de la politique culturelle du Québec

2. Les besoins en formation professionnelle continue des auteurs dramatiques

Les besoins de formation des auteurs dramatiques sont nombreux et divers. Parmi ceux-ci, on note le désir de faire évoluer la pratique de leur art et d'élargir cette pratique à d'autres domaines afin de se diversifier et d'être polyvalents (scénarisation, écriture pour la scène, la télé, le cinéma). Les façons d'écrire et de travailler se modifient. Les auteurs mettent eux-mêmes en scène leurs textes, travaillent avec des chorégraphes ainsi que des artistes pluridisciplinaires. De nouvelles compétences sont développées : écriture collaborative, écriture scénique, mise en scène, travail de création en collectif, création en collaboration en salle de répétition, interdisciplinarité. Actuellement, les programmes gouvernementaux ne reflètent pas cette évolution. Il est nécessaire que la politique culturelle reconnaisse le soutien ou l'accompagnement par les conseillers ainsi que la formation professionnelle continue comme une priorité.

L'accès au conseil dramaturgique est une étape de vérification d'un texte avant l'envoi en production. Or la fonction de conseiller dramaturgique est exercée par peu de professionnels actuellement au Québec. Il est nécessaire d'assurer une relève en conseil dramaturgique, d'autant que le recours à des maîtres reconnus est la principale condition de succès des activités de formation. Des programmes scolaires et ateliers de formation spécifiques afin d'assurer leur formation et développement pourront être mis en place afin de valoriser et améliorer la connaissance de ce métier d'avenir.

3. L'évolution des domaines de la culture et des communications et la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Les enjeux numériques sont de plus en plus présents non seulement dans la diffusion des œuvres, mais dans le processus-même de création. Les initiatives gouvernementales pourraient ainsi favoriser les technologies numériques comme outils de promotion, de sensibilisation des publics et de diffusion de la culture. Le Québec accuse un retard important à cet égard : des investissements sont urgemment à prévoir afin d'accompagner le secteur culturel dans son passage au numérique (formation, mentorat, ressources humaines) et développer une expertise. Il s'agit de former et d'embaucher des gens compétents (trop peu nombreux) qui aligneront vision, diagnostic, orientations, mesures et actions. ADEL (Auteurs dramatiques en ligne), une nouvelle librairie numérique que le CEAD a préparé avec l'AQAD pour augmenter la présence et la diffusion des textes et traductions de ses auteurs sur internet, sera à la recherche de ressources financières afin d'engager du personnel spécialisé.

Le nouvel environnement numérique présente des défis majeurs. En matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, le milieu artistique et culturel québécois connaît un recul. Il est aujourd'hui crucial pour les créateurs de rapatrier cette compétence au Québec, comme cela a été fait pour les enjeux liés à la main d'œuvre. La nouvelle politique culturelle prévoira ainsi de nouveaux modes de protection des contenus culturels adaptés à la réalité actuelle. De nouvelles mesures pourraient également être mises en place afin de valoriser le contenu culturel francophone québécois et canadien (quotas, vitrine sur les pages d'accueil de sites web tels qu'Archambault ou Renaud-Bray). Il est temps d'amorcer un dialogue sur la question afin d'assurer une juste rétribution aux artistes d'ici.

Étant donné que les efforts ont essentiellement porté sur le volet de la production ces dernières années, un investissement plus intensif dans ces autres volets est désormais souhaitable :

- la création et la recherche;
- la diffusion des œuvres;
- la formation des artistes individuels

4. Le rapport du citoyen à la culture : l'importance de la diffusion en région

Le CEAD est porteur de contenus littéraire et théâtral qui s'exporte ensuite sur différentes plateformes : les théâtres au Québec et au Canada francophone ainsi que dans la Francophonie, les théâtres dans différents pays à l'international via la traduction, la radio, le livre à travers l'édition, le numérique à travers la base de données de son centre de documentation, sa future librairie numérique ADEL et les bibliothèques avec lesquelles il collabore. Or, quoique les œuvres culturelles de qualité soient abondantes, elles circulent peu hors des grands centres.

Il y a ainsi des liens à resserrer entre le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMROT), le MCCQ, les municipalités et les diffuseurs afin d'instaurer une vision d'ensemble claire du rayonnement de la culture. Les recommandations figurant dans la politique de diffusion des arts de la scène, « Remettre l'art au monde », promulguée en 1996, constituent un excellent point de départ. La création d'une Commission de diffusion des arts de la scène offrirait un lieu d'échange entre producteurs, diffuseurs et subventionneurs. Ainsi, davantage de financement pourrait être accordé au CALQ pour rendre admissible les lectures à la tournée dans les différentes régions du Québec. Ceci permettrait de :

- susciter l'échange d'information et la concertation des différents intervenants en diffusion;
- assumer un rôle-conseil auprès du ministre sur les orientations et les objectifs en matière de diffusion en vue d'assurer une cohérence et une harmonisation des interventions publiques;
- encourager les résidences d'écriture pour auteurs individuels partout au Québec;
- intégrer la diffusion aux ententes de développement culturel conclues entre le Ministère et les municipalités. Afin d'encourager une vision à long terme et assurer la pérennité de ces initiatives, ces ententes devraient être pluriannuelles.

La synergie créée par divers partenariats entre producteurs, organismes de services et diffuseurs permet une meilleure utilisation des ressources disponibles et une diffusion plus large de la culture. L'action gouvernementale doit soutenir et mobiliser les acteurs concernés autour de projets rassembleurs. De nouveaux partenariats innovants seront explorés afin de développer la complémentarité des expériences et des actions. Le soutien gouvernemental aurait avantage à s'adresser aussi bien aux diffuseurs qu'aux producteurs, aux organismes de service et aux réseaux. Il s'inscrira dans la durée afin d'influencer de manière durable les tendances actuelles de fréquentation des arts.

5. La langue française et la diversité ethnoculturelle

La langue française est la matière première de la création théâtrale québécoise et le CEAD a pour mandat de soutenir, promouvoir et diffuser les écritures dramatiques francophones du Québec et du Canada francophone. Le CEAD contribue au dialogue interculturel grâce à son festival Dramaturgies en Dialogue, ses résidences d'écriture et de traduction, ses lectures et activités publiques. Il encourage les productions de textes lors de son festival et par le biais de divers partenariats. Dans l'ensemble de ses activités dramaturgiques et publiques, le CEAD explore les manières d'abandonner l'idée d'un Québec monochrome et de refléter sur les scènes québécoises le visage de la diversité culturelle qui existe bel et bien aujourd'hui.

La richesse d'une culture est intimement liée à son ouverture sur l'extérieur, à la diversité, à la diversité de ses créateurs. Il est essentiel qu'elle intègre à son propre tissu de multiples apports, issus de courants et de tendances extérieurs. Or, on remarque bien peu de diversité sur les scènes montréalaises. Au cours des dernières décennies, la multiplication des migrations humaines et la mondialisation des enjeux ont créé de nouveaux rapports entre l'ici et l'ailleurs, ainsi que de nouvelles sensibilités relatives à la représentation de l'Autre. Pour les auteurs dramatiques, cela se traduit par de nouveaux questionnements. Lorsque l'on arrive d'ailleurs, quels sont les défis liés à l'écriture? Et pour les auteurs d'ici, qu'est-ce qu'implique

écrire sur l'ailleurs? Il est urgent d'instaurer une « culture de la diversité », de favoriser et encourager la parole des nouveaux arrivants au Québec, de les intégrer dans le réseau du milieu culturel, et d'aménager les conditions de la rencontre et du travail en commun. Il s'agit de répertorier les artistes, de mieux les connaître, puis de les programmer, les traduire, les diffuser, les insérer dans la chaîne culturelle. Pour ce faire, certaines actions peuvent être entreprises :

- faire une étude sur la représentation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles sur les scènes québécoises;
- instaurer des politiques et des engagements clairs, au moyen d'incitatifs et de mesures d'équité (quotas, « colorblind casting », etc.);
- favoriser l'inclusion des personnes issues de la diversité dans les systèmes décisionnels;
- faciliter le processus d'accès des artistes immigrants au sein des associations professionnelles (notamment l'UdA);
- adapter les modalités des demandes de subventions aux réalités des artistes immigrants;
- consolider les programmes d'accompagnement et de soutien aux artistes issus de l'immigration et encourager la mise en place de programmes de mentorat;

Le festival Dramaturgies en Dialogue est une occasion de rencontres entre les auteurs de théâtre, les professionnels du milieu culturel, les amateurs de théâtre et de littérature et le grand public. Chaque année, le CEAD y diffuse 6 lectures théâtrales de textes d'ici et 3 lectures de textes de théâtre d'une autre culture pour favoriser un dialogue interculturel à travers l'écriture, la langue, la traduction.

Pour moi, le CEAD a été et demeure un espace, un carrefour des "possibles" ...

Possible d'écrire, possible d'être auteure, possible de rencontrer, possible de partager, possible de se réaliser artistiquement, possible de s'établir, possible d'être orientée, possible de se réaliser professionnellement.

Possible d'oser et croire en soi!

Depuis, je me réalise au Québec, comme au Congo, avec aisance...

Marie-Louise Bibish Mumbu, auteure membre du CEAD depuis 2012

Le CEAD suscite des réflexions et des interrogations sur les enjeux actuels de la diversité artistique et culturelle dans le milieu théâtral. Les éditions 2013 et 2014 du festival Dramaturgies en Dialogue présentaient des textes provenant de dramaturgies francophones africaines. Certaines problématiques ont immédiatement surgi : Doit-on nécessairement faire jouer des personnages d'Africains par des comédiens noirs? Ne pas le faire signifie-t-il une indifférence aux spécificités référentielles et culturelles de ces textes? Ou, au contraire, distribuer automatiquement des comédiens noirs dans un texte africain relève-t-il d'un refus de réflexion menant à ghettoïser ces textes et leurs auteurs? Ces questions ont déclenché un questionnement plus vaste : pourquoi, encore aujourd'hui, les « Québécois de souche » dominant-ils de façon écrasante les distributions théâtrales, alors que la société, dans ses milieux urbains, est nettement multiethnique et que la communauté théâtrale est désormais diversifiée? Pour réfléchir collectivement sur ces enjeux, le CEAD organise annuellement depuis 2014 un forum sur la racisation au théâtre.

Un autre organisme du milieu des mots qui s'éveille aussi, c'est le Centre des auteurs dramatiques (CEAD) qui, durant l'été 2014, a organisé – sous la houlette de Paul Lefebvre et Marilou Craft – un forum qui posait la question de la racisation dans le milieu du théâtre. (...)

La rareté de telles tribunes osant aborder ce sujet contraste avec l'ampleur des réactions qu'il suscite et des blessures qu'il met au jour. Dans la salle de l'Institut Goethe, des comédiens, des metteurs en scène, des auteurs – souvent les trois en même temps d'ailleurs -, étaient amenés à échanger sur les formes de discrimination et de racisation qui se manifestent dans le milieu

théâtral. Des initiatives telles doivent être un point de départ pour amorcer un dialogue avec les créateurs, les directeurs artistiques, les metteurs en scènes, les auteurs et les producteurs qui façonnent l'art d'aujourd'hui, dans la création comme dans les choix de programmation. Le CEAD a ouvert la porte, conscient et de la réalité de ce problème trop récurrent, et de l'urgence à se relever les manches pour que la scène montréalaise se regarde en face et accepte des changements de fond.

Jérôme Pruneau, in *Il est temps de dire les choses*, Éditions Dialogue Nord Sud, 2015

6. Le développement culturel des Premières Nations et Inuits

Même si les auteurs professionnels autochtones (Dave Jennis, Mishka Lavigne et Yves Sioui Durand) sont membres du CEAD, notre association n'a jamais proposé de services spécialisés en direction des professionnels. Afin de favoriser la création et la diffusion d'un répertoire théâtral autochtone francophone du Québec et du Canada, il s'agirait de mieux connaître les artistes et leur travail et documenter la littérature de théâtre autochtone. Il conviendrait de mettre en œuvre un programme ou un fonds afin de faciliter l'accès à une meilleure connaissance mutuelle de nos milieux et de nos manières de concevoir la pratique de l'art. Cela favorisera la professionnalisation des auteurs, la traduction, la diffusion et ainsi une meilleure représentativité des Premières Nations sur les scènes de théâtre québécoises. Ceci pourrait prendre la forme d'une pépinière spécialement conçue autour du théâtre autochtone.

Ensuite, à travers différentes formes de soutien (conseil dramaturgique, parrainage d'écriture, traduction), le CEAD cherche à s'entourer de personnes-ressources afin de devenir un pôle d'encouragement et d'accompagnement des écritures de théâtre autochtone en langue française et d'appuyer l'émergence de nouvelles paroles. Cette année, l'auteure d'origine autochtone Emilie Monnet a participé à la Résidence collective d'écriture de Gros Morne à Terre Neuve, organisée par Playwrights' Workshop Montreal en partenariat avec le CEAD.

7. L'action internationale et les relations intergouvernementales

La mondialisation et l'ouverture aux marchés internationaux sont des enjeux auxquels on ne peut rester indifférents. Parmi ces activités culturelles de plus en plus diverses et nombreuses, le Québec doit trouver des moyens afin de maintenir son positionnement international exceptionnel et son leadership sur les questions culturelles. Si le numérique ouvre de nouveaux marchés, il ne remplace pas les stratégies de développement international. Il serait souhaitable d'accroître notre connaissance des marchés extérieurs et élaborer avec des partenaires des milieux culturels, des stratégies visant à élargir la présence du Québec à l'étranger. Le théâtre est essentiellement un art de la rencontre, ainsi la présence physique des acteurs culturels et des artistes demeure essentielle afin d'assurer la création de partenariats durables et solides avec d'autres créateurs et d'autres organismes. De nouveaux programmes pourraient voir le jour, gérés conjointement par le CALQ, la SODEC, le MRI et le MCCQ afin d'augmenter la présence des auteurs à l'étranger. Il serait possible, notamment, de :

- mettre en œuvre des programmes de soutien plus importants et récurrents pour les résidences internationales. Ces programmes permettront d'établir et d'entretenir des liens durables avec les artistes et organismes culturels de l'étranger et d'assurer une meilleure réciprocité;
- mettre en place un programme de 10 000\$ par partenaire chaque année pour la traduction d'œuvres d'auteurs québécois (en anglais, allemand, espagnol)

8. Gouvernance et financement

La nouvelle politique culturelle doit être assortie à la fois d'un plan d'action et d'un cadre financier ambitieux et cohérent avec ses nouvelles orientations. L'effervescence du milieu culturel est ralentie par la stagnation du financement public aux arts, ce qui a fragilisé les organismes culturels. La diversification des revenus est un enjeu majeur pour la majorité des organismes artistiques : toutefois l'accès à du financement privé demeure limité, et le marché de la soirée bénéfice est saturé. Or peu, ou pas, d'argent neuf est injecté dans les divers programmes gouvernementaux. Un écart important subsiste entre les ressources nécessaires et celles effectivement accordées. Faute de moyens et de sommes injectées à cet effet, la politique de diffusion des arts de la scène de 1996 n'a pu atteindre les objectifs souhaités. La centralisation des ressources à Montréal a également nui à l'épanouissement des arts : certaines formes de soutien ont disparu et n'ont pas été remplacées. De plus, bien que le mécénat soit de plus en plus encouragé (notamment via Mécénat Placement Culture instauré en 2005), pour les petits organismes, il s'agit d'une tâche de plus imposée aux créateurs et qui les éloigne de leur mission première. Quelques mesures concrètes pourraient être mises en œuvre afin de rattraper les retards et améliorer la condition socioéconomique des artistes et des travailleurs culturels :

- assurer une croissance et une récurrence des ressources financières dévolues au CALQ et au budget du Ministère de la culture et des communications;
- prévoir un volet d'accompagnement et de soutien des organismes souhaitant diversifier leurs sources de revenus;
- offrir des incitatifs afin que les entreprises soutiennent les arts. Le remboursement aux entreprises d'abonnements au théâtre et autres spectacles d'art de la scène est une initiative qui encourage la fréquentation de la culture;
- assurer la pérennité de la dotation du programme Mécénat Placement Culture : pour ce faire, mettre sur pied sur 10 ans d'un fonds capitalisé de 200M\$, tel que préconisé dans le rapport de 2013 du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle;
- entamer une réflexion à long terme sur le financement des organismes culturels, afin que ceux-ci puissent pleinement remplir leurs mandats;
- offrir du soutien aux auteurs individuels dans les programmes du CALQ, au même titre que celui disponible pour les écrivains et les poètes;
- dégeler l'aide accordée aux diffuseurs : ceci permettrait une plus large diffusion du répertoire littéraire sur tout le territoire québécois;
- faciliter l'accès à du financement afin que le CEAD puisse faire bénéficier les compagnies en production de son expertise en matière de conseil dramaturgique;
- élargir et bonifier le mandat de Placement Culture : actuellement, les organismes n'étant pas enregistrés comme organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada ne sont pas admissibles;
- indexer les enveloppes financières destinées à la culture, en particulier les activités de base qui constituent la raison d'être d'un organisme et de l'aide au fonctionnement

III. RECOMMANDATIONS DU CEAD

1) **Transversalité théâtre/école : consolider les liens entre le théâtre et l'école et assurer un meilleur arrimage des actions entre le MCCQ et le Ministère de l'éducation**

Un meilleur arrimage des actions entre le MCCQ et le Ministère de l'éducation apporterait un soutien concret et susciterait des échanges et des projets conjoints entre les milieux culturel et scolaire. Il s'agirait d'apporter davantage d'investissements, dans une perspective de développement durable et de synergie entre les acteurs concernés. Diverses actions sont envisageables :

- création d'une commission permanente composée de représentants des milieux culturel et scolaire pour aider à l'organisation et la planification d'activités culturelles;
- soutien accru du Ministère de l'éducation quant à la création de comités culturels scolaires;
- enrichissement du niveau culturel des programmes destinés à l'enseignement au secondaire;
- valorisation de l'éducation artistique au primaire et au secondaire;
- appropriation de la culture québécoise et augmentation de la place vouée à son apprentissage;
- plus grande ouverture du milieu de l'éducation aux ressources culturelles;
- valorisation de la vie culturelle dans les établissements d'enseignement;
- sensibilisation des enseignants et les élèves à l'histoire du théâtre au Québec et aux grands noms du répertoire;
- renforcement de la place du français dans les pratiques culturelles des jeunes;
- initiation des jeunes à la dramaturgie dès le secondaire II, et non seulement en secondaire IV;
- bonification des fonds alloués au RIASQ et au CEAD pour les programmes culturels au CEGEP;

2) **Assurer un développement et une formation adéquate des conseillers dramaturgiques**

Le métier de conseiller/ère dramaturgique demeure relativement peu connu, mais est appelé à prendre un essor considérable. Les actions suivantes apparaissent nécessaires;

- assurer une relève en conseil dramaturgique;
- faciliter l'accès à des maîtres;
- mettre en place des programmes spécifiques pour assurer leur formation et développement;
- soutenir l'accompagnement dramaturgique des auteurs et de leur pratique

3) **Davantage d'investissements afin d'effectuer une transition réussie vers l'ère numérique**

Les auteurs ont à s'adapter et mettre à jour leurs compétences liées aux technologies de la vidéo et du multimédia. Les initiatives gouvernementales auraient intérêt à considérer les technologies numériques comme de puissants outils de promotion, de sensibilisation des publics et de diffusion des contenus culturels. Il faudrait poursuivre l'investissement des fonds pour les technologies numérique afin d'accompagner le secteur culturel dans son passage au numérique et développer une expertise qui lui est propre.

4) **Rapatrifier au Québec la compétence en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle afin d'assurer de nouveaux modes de protection des contenus culturels**

Il est crucial de rapatrifier la compétence en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle au Québec. La nouvelle politique culturelle prévoira ainsi :

- de nouveaux modes de protection des contenus culturels afin d'assurer une juste rétribution;
- de nouvelles mesures afin de valoriser le contenu culturel francophone québécois et canadien (quotas, vitrine sur les pages d'accueil de sites web tels qu'Archambault ou Renaud-Bray)

5) Soutenir les partenariats innovants et la mise en commun des ressources dans une optique de développement culturel durable

L'auteur se retrouve à plusieurs endroits de la chaîne artistique (recherche, création, production, traduction, médiation culturelle). La synergie créée par les partenariats permet une meilleure utilisation des ressources disponibles et une diffusion plus large de la culture. De nouvelles initiatives gouvernementales pourraient adresser le soutien aussi bien aux diffuseurs, aux producteurs, aux regroupements et aux réseaux. Il s'inscrira dans la durée afin d'infléchir positivement et de manière durable les tendances actuelles de la fréquentation des arts.

6) Promouvoir activement la diversité dans toute la chaîne culturelle

Il est nécessaire d'explorer et de comprendre la diversité afin de favoriser l'inclusion de tous les artistes, indépendamment de leurs origines culturelles. Quelques pistes² :

- faire une étude sur la représentation des personnes immigrantes et des minorités culturelles sur les scènes québécoises;
- instaurer des politiques et des engagements clairs, au moyen d'incitatifs et de mesures d'équité (quotas, « colorblind casting », etc.);
- favoriser l'inclusion des personnes issues de la diversité dans les systèmes décisionnels;
- faciliter le processus d'accès des artistes immigrants au sein des associations professionnelles;
- adapter les modalités des demandes de subventions aux réalités des artistes immigrants;
- consolider les programmes d'accompagnement et de soutien aux artistes issus de l'immigration et encourager la mise en place de programmes de mentorat

7) Élargir et bonifier le programme *La culture à l'école* en l'ouvrant aux organismes culturels

Afin de promouvoir la culture chez un jeune public, il conviendrait d'élargir et bonifier ce programme, en alléger la procédure administrative et l'ouvrir aux organismes culturels. Ceci permettrait :

- une fréquentation accrue des œuvres et une meilleure connaissance de leur histoire;
- des contacts plus fréquents avec les artistes afin d'encourager chez les étudiants l'innovation et la créativité

8) Connaissance accrue du travail des auteurs des Premières Nations et Inuits afin d'assurer la professionnalisation et la diffusion de leurs œuvres

Il faut mieux connaître les artistes et leur travail et documenter la littérature de théâtre autochtone. Il conviendrait de mettre en œuvre un programme ou un fonds afin de faciliter une meilleure connaissance mutuelle de nos milieux et de nos manières de concevoir la pratique de notre art. Cela favoriserait la professionnalisation des auteurs, la traduction, la diffusion et ainsi une meilleure représentativité des Premières Nations et des Inuits sur les scènes de théâtre québécoises.

9) Maintien et développement du positionnement exceptionnel du Québec sur les marchés internationaux et de son leadership sur les questions culturelles

Les résidences d'écriture et partenariats avec des pays étrangers offrent des occasions privilégiées d'échanges internationaux. De tels projets s'inscrivent dans une optique de développement de marchés et de sensibilisation de publics. Voici ce que le CEAD suggère :

- instaurer de nouveaux programmes, gérés conjointement par le CALQ, la SODEC, le MRI et le MCCQ afin d'augmenter la présence des auteurs à l'étranger;
- accroître notre connaissance des marchés extérieurs par le biais d'activités de démarchage;
- revoir l'aide gouvernementale afin qu'elle reflète la réalité actuelle pour la traduction des œuvres des auteurs québécois sur les marchés extérieurs.

² Voir les recommandations contenues dans Jérôme Pruneau, *Il est temps de dire les choses*, Montréal : Édition Dialogue Nord-Sud (2015), p. 141-143.

10) Davantage de soutien pour la diffusion et les tournées de spectacles en région

La création d'une Commission de diffusion des arts de la scène, qui se voudrait un lieu d'échange entre producteurs, diffuseurs et subventionneurs, permettrait :

- de susciter l'échange d'information et la concertation des différents intervenants;
- d'assumer un rôle-conseil auprès du Ministère concernant les orientations et les objectifs en matière de diffusion afin d'assurer une cohérence et une harmonisation des interventions publiques;
- d'encourager les résidences d'écriture pour auteurs individuels sur tout le territoire québécois;
- d'intégrer la diffusion aux ententes de développement culturel conclues avec les municipalités. Dans le but d'encourager une vision à long terme, ces ententes devraient être pluriannuelles;
- une mise en application réelle de la politique de diffusion des arts de la scène de 1996

11) Établir un cadre financier cohérent avec les nouvelles orientations de la politique culturelle et qui soit suffisant pour assurer l'atteinte des objectifs énoncés

Le CALQ et le MCCQ accusent un retard au plan de leur financement. Voici ce que nous préconisons :

- assurer une croissance et une récurrence des ressources financières dévolues au CALQ et au budget du MCCQ;
- prévoir un volet d'accompagnement et de soutien des organismes culturels souhaitant diversifier leurs sources de revenus;
- offrir des incitatifs aux entreprises soutenant les arts. Le remboursement aux entreprises d'abonnements au théâtre et autres spectacles d'art de la scène est une initiative prometteuse qui encourage la consommation culturelle;
- assurer la pérennité de la dotation du programme Mécénat Placement Culture : mettre sur pied sur 10 ans un fonds capitalisé de 200M\$, tel que préconisé dans le rapport de 2013 du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle;
- entamer une réflexion à long terme sur le financement des organismes culturels, afin que ceux-ci puissent pleinement remplir leurs mandats.

IV. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La culture est déjà au cœur de toute communauté humaine. Ne voyage t-on pas pour connaître d'autres cultures, d'autres façons de vivre, de penser, de percevoir le monde et d'en témoigner par la littérature et les arts ? La culture est au centre.

Les arts accompagnent les humains depuis nos origines. Les grandes œuvres provoquent des bouleversements qui suscitent des révélations de soi et renvoient à notre humanité. Elles sont par là même essentielles.

La culture est affaire de mémoire et d'histoire, de fictions et de questionnements mais aussi de réflexions que nous avons la responsabilité d'exprimer dans le concert des nations. Il faut donc doter tout individu qui veut s'exprimer des outils, ressources et endroits pour le faire. La salle de spectacle peut encore être un lieu de rassemblement important.

La culture devrait nous ramener à l'évolution de notre conscience et de notre humanité.

Le développement durable est une stratégie mondiale de la conservation de la nature qui doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, peut-on lire sur cette question dans les documents officiels du Québec. Or, le développement revient souvent au secteur de l'économie. Mais force est de constater que l'économie se préoccupe beaucoup plus du présent que du futur. Voilà pourquoi la culture qui témoigne de l'évolution humaine et des peuples devrait précéder l'économie.

Avant tout, on habite une langue, pas seulement un pays. Habiter une langue c'est être investi d'une mémoire, d'une histoire, de fictions. Cette langue, il faut oui, bien sûr la promouvoir mais encore la défendre. Cette langue porteuse de toute une culture, il faut en favoriser l'accès aux nouveaux arrivants dans tous ses aspects : dans les arts, à l'école, au travail, dans les lieux culturels. Mais il faut aussi trouver à recevoir l'apport intellectuel, culturel et économique de l'Autre dans sa société d'accueil.

Il faudra aussi tenir compte pour l'avenir, concernant les autochtones notamment, que l'Histoire officielle est et a été écrite par les vainqueurs. Il faudra se pencher sur ce qui se transmet du côté des opprimés et recueillir les histoires qui ont circulé entre eux. Sinon, nous créerons du désespoir.

Les priorités pour l'avenir : donner la parole aux jeunes en organisant des forums, favoriser au maximum l'intégration des nouveaux arrivants, accéder à l'équité salariale homme-femme et s'attaquer de façon urgente et concrète au 19% de la population qui a de la difficulté à comprendre le sens d'un texte.

Une culture forte est avant tout une manière de témoigner de notre point de vue sur le monde socialement, intellectuellement et artistiquement et d'y apporter notre contribution.

Lise Vaillancourt,
Présidente du CEAD